

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA  
DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES  
CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF DE GAZ MÉTRO**

---

- 1. Références :**
- (i) Pièce C-FCEI-0009, pages 7-8;
  - (ii) Pièce C-ACIG-0016, page 3;
  - (iii) Pièce C-OC-0019, page 20;
  - (iv) Pièce C-UC-0014, page 12.

**Préambule :**

(i) « Pour porter un jugement sur le niveau d'incitatif nécessaire pour encourager le comportement désiré chez Gaz Métro, il importe d'identifier la provenance des économies qui sont recherchées par ce mécanisme. »

(ii) « Que la bonification de Gaz Métro atteigne 3, 4 ou 5 million \$ dans l'intérim est sans importance dans la mesure où l'on puisse facilement identifier les sources importantes des réductions générées par les efforts de Gaz Métro comme, par exemple, le transport LH obtenu sur le marché secondaire. »

(iii) « Moreover, the Performance Indicator fails to deliver on the central objectives of most GPIMs: to provide true incentives for the achievement of lower short-term costs; and to reduce the regulatory burden. These flaws would result in the transfer of millions of dollars in unjustified awards from ratepayers (and mainly DI customers) to Gaz Métro shareholders. »

(iv) « UC recommande à la Régie :  
de considérer l'établissement d'une formule de rémunération des transactions d'optimisation qui soit traitée distinctement du calcul de la variation du coût moyen d'approvisionnement. »

Dans la perspective d'évaluer sommairement la faisabilité d'un mécanisme différent de celui proposé par Gaz Métro, la Régie énonce ci-après les grandes lignes d'une approche alternative :

- Plutôt que d'être constitué d'un seul indicateur incorporant tous les coûts de transport, d'équilibrage, de compression et, éventuellement, de fourniture, le mécanisme serait constitué à chaque année d'un certain nombre de volets.
- Les divers volets correspondraient à des activités d'approvisionnement en gaz naturel présentant une problématique spécifique d'optimisation qui met à contribution de façon importante l'expertise de Gaz Métro. À titre illustratif, les volets suivants pourraient être envisagés :
  - l'optimisation des quantités d'entreposage contractées de façon à minimiser les coûts totaux;
  - l'optimisation du coût des injections de gaz naturel et de la valeur des retraits de gaz naturel du site d'Union;

- l'optimisation des outils mis en œuvre pour minimiser, à fiabilité constante, le coût de la provision additionnelle;
  - l'optimisation des programmes annuels d'approvisionnement en gaz naturel : par exemple, rémunérer pour une performance lorsque les coûts d'approvisionnement en gaz naturel livré à Montréal sont inférieurs aux coûts d'un approvisionnement à Dawn livré à Montréal;
  - l'optimisation du coût de la structure d'approvisionnement par des transactions spéciales : contrats d'échange conclus à des tarifs inférieurs aux tarifs affichés par TCPL ou encore des contrats d'approvisionnement à moyen ou long terme conclus plus près des sources de production et acheminés ensuite à Dawn;
  - les transactions d'optimisation (financières et opérationnelles).
- Les volets retenus pour une année donnée seraient établis au plus tard au plan d'approvisionnement approuvé par la Régie et la rémunération serait basée sur des résultats réels et les modalités de bonification retenues pour chacun des volets (indicateur à battre etc.).
  - La bonification de Gaz Métro serait tributaire de sa performance sur l'ensemble des volets; par exemple, Gaz Métro pourrait perdre sur certains volets et réduire ainsi la bonification qu'elle gagne sur d'autres volets.
  - Au global, la bonification minimale pourrait être nulle.

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez indiquer si ce type de mécanisme suscite votre intérêt.
- 1.2 Veuillez commenter les avantages et inconvénients d'une telle approche.
- 1.3 Veuillez formuler des améliorations qui permettraient de bonifier cette approche alternative ou de la rendre opérationnelle.